



COMMUNIQUE

Manifestation des agriculteurs à CHAMBERY le 10 avril 2006 en soutien à deux bergers ayant tué un loup

Annecy, le 11 avril 2006

Les FDSEA, les Jeunes Agriculteurs, les syndicats des éleveurs de chèvres et de moutons de l'ensemble de l'Arc alpin ont manifesté lundi 10 avril à Chambéry afin de soutenir deux bergers qui comparaissaient devant le tribunal de grande instance pour avoir tué un loup.

Denis DUPERIER, berger, est poursuivi pour "destruction d'espèce protégée". Son frère Pierre, berger également et maire de la petite commune de JARSY (Savoie), est poursuivi pour "transport d'espèce protégée". Selon l'avocat des deux hommes, Me François Bern, les faits remontent à juillet 2005 "dans les Bauges, à une époque où on pense que le loup n'est pas encore arrivé dans ce massif" situé au nord-ouest de Chambéry. "A la tombée du jour, Denis Duperier constate qu'un animal attaque son troupeau de chèvres, il croit que c'est un chien et il le tue. Il constate que la dépouille du canidé ne correspond pas à un chien et appelle son frère Pierre", raconte l'avocat. "Ce dernier reconnaît que la dépouille n'est pas celui d'un chien classique et va déposer le corps au bureau de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), mais comme le fonctionnaire est absent, il le dépose devant la porte", ajoute-t-il.

Huit associations sont parties civiles dans ce procès (Fondation Brigitte Bardot, Société Protectrice des Animaux, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, France Nature Environnement, FERUS, Association pour la Protection des Animaux Sauvages, AVES France, Fondation d'Assistance aux Animaux).

Nous rappelons que les loups ont tué 3.655 bêtes dans les Alpes françaises en 2005, dont 50 bovins et que la progression se poursuit année après année.

La FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de Haute-Savoie apportent un soutien sans réserve aux éleveurs poursuivis et s'associent fortement au mouvement avec la mobilisation d'une centaine d'éleveurs hauts-savoyards le 10 avril à Chambéry pour rappeler que les loups et l'élevage sont incompatibles.

Source : FDSEA 74